



Commission des Compétitions Jeunes et Seniors SAISON 2021/2022

PROCÈS-VERBAL N°51

Réunion du : mardi 24 mai 2022

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** pour les Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

COMMUNIQUÉ

La Commission rappelle la décision du Comité de Direction de la L.P.I.F.F. du 02/05/2022 concernant la gestion de la fin des championnats.

Le Comité a en effet décidé de suspendre pour les 2 dernières journées de championnat et pour tous les matches déjà reportés à compter du 02/05/2022, la possibilité de solliciter le report d'une rencontre sur un motif sanitaire, ceci dans le souci d'anticiper la fin des championnats et l'application des principes garantissant l'équité du déroulement des dernières rencontres.

Informations article 10.3 du RSG de la LPIFF

La Commission rappelle les dispositions de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF liés aux dernières rencontres de championnat:

Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat (les deux dernières journées pour le Championnat Régional Seniors et la D1 du Championnat Départemental Seniors), le même jour (dans la même semaine pour le Championnat Futsal de R2 et R3), à l'heure officielle.

La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations.

Championnat National 3 - Seniors R1 :

Rappel décision pv n°1 du 20/07/2021.
Journées des samedi 28/05/2022 et 04/06/2022 :
Coup d'envoi : 18h00.

Championnat Seniors R2 - R3 :

Rappel décision pv n°1 du 20/07/2021:
Journées des dimanche 29/05/2022 et 05/06/2022 :
Coup d'envoi : 15h00.

Championnat Régional U16-U17-U18 :

Journée du dimanche 05/06/2022 :
Coup d'envoi : 13h00

Championnat Régional U14-U15:

Journée du samedi 04/06/2022 :
Coup d'envoi : 15h30

COUPE DE FRANCE 2022/2023**24496469 ORMESSON US 1 / GROSLAY FC 1 du 22/05/2022**

La Commission prend connaissance du courriel d'ORMESSON US et du rapport de l'arbitre et entérine le résultat suivant :
ORMESSON US = 3 buts – t.a.b. = 5 buts
GROSLAY FC = 3 buts – t.a.b. = 4 buts

24496509 : ENFANTS GENNEVILLIERS 1 / O. PARIS ESPOIR 1 du 22/05/2022

Après lecture de la FMI et du rapport de l'arbitre,
La Commission enregistre le forfait non avisé de O. PARIS ESPOIR.

24496530 : BOBIGNY ET. FC 1 / LA PANAMICAINE 1 du 22/05/2022

Après lecture de la FMI et du rapport de l'arbitre,
La Commission enregistre le forfait non avisé de LA PANAMICAINE.

24496582 : VIGNEUX ANTILLAIS 1 / PAYS FONTAINEBLEAU 1 du 22/05/2022

Après lecture de la FMI et du rapport de l'arbitre,
La Commission enregistre le forfait non avisé de VIGNEUX ANTILLAIS.

24496585 : MAROLLES FC 1 / BAGNEUX NEMOURS E 1 du 22/05/2022

Après lecture de la FMI et du rapport de l'arbitre,
La Commission enregistre le forfait non avisé de BAGNEUX NEMOURS E.

24496601 : NEUILLY PLAISANCE SP 1 / VAL DE L'YERRES 1 du 22/05/2022

Après lecture de la FMI et du rapport de l'arbitre,
La Commission enregistre le forfait non avisé de VAL DE L'YERRES.

24496618 : BOISSY U.J. 1 / CHATELET EN BRIE US 1 du 22/05/2022

Après du rapport de l'arbitre,
La Commission enregistre le forfait non avisé de BOISSY U.J..

24496565 COURCOURONNES ASE 1 / ST GERMAIN LAVAL du 22/05/2022

Courriel de ST GERMAIN LAVAL indiquant le forfait de son équipe (réception du courriel hors délais).
La Commission enregistre le forfait non avisé de ST GERMAIN LAVAL.

24496631 THIAIS FC 1 / LA PLAINE DE France du 22/05/2022

La Commission,
Pris connaissance du courriel de la PLAINE DE France du 21/05/2022 indiquant son forfait pour la rencontre,
Considérant que le courriel est arrivé hors délai et que la rencontre est restée à l'affiche à l'agenda,
Considérant de ce fait que l'équipe de THIAIS FC devait se présenter avec un minimum de 8 joueurs pour faire les formalités administratives,

Pris connaissance du rapport de l'arbitre officiel confirmant l'absence de l'équipe de LA PLAINE DE France et indiquant que seul 2 dirigeants de THIAS FC étaient présents,

Par ces motifs,

Enregistre le forfait non avisé des 2 équipes.

24496476 LONGJUMEAU FC 1 / CARRIERES GRESILLONS 1 du 22/05/2022

La Commission,

Pris connaissance de la FMI, du rapport de l'arbitre officiel et du courriel de CARRIERES GRESILLONS, Considérant qu'une partie des joueurs de l'équipe de CARRIERES GRESILLONS est arrivée au stade en retard en raison de la panne d'un des véhicules,

Considérant le match n'a pas pu avoir lieu car les équipements des joueurs de CARRIERES GRESILLONS étaient dans le véhicule tombé en panne,

Par ces motifs,

Demande au club de CARRIERES GRESILLONS de bien vouloir transmettre pour le mardi 31/05/2022, les justificatifs d'intervention sur le véhicule en panne.

Dès réception, la Commission statuera.

SENIORS- FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant ci-dessous de transmettre la feuille de match, sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (article 44 du RSG de la LPIFF).

2^{ème} et dernier rappel :

23392541 : MONTREUIL FC 1 / MELUN FC 1 du 15/05/2022 (R2/A)

SENIORS – CHAMPIONNAT

23392191 GARENNE COLOMBES AF 1 / RED STAR FC 2 du 04/06/2022 (R1/A)

Demande de LA GARENNE COLOMBES AF pour évoluer au stade Alain Mimoun de VILLEMOMBLE.

La Commission demande au club de GARENNE COLOMBES AF de transmettre à la Commission des précisions sur l'impossibilité d'utiliser son terrain habituel. En cas d'indisponibilité de celui-ci, il est nécessaire de fournir une attestation d'indisponibilité de la Mairie.

Document à transmettre pour le mardi 31/05/2022 au plus tard.

23392734 IVRY US 2 / LILAS FC 2 du 29/05/2022 (R2/D)

Accord des 2 clubs pour avancer le coup d'envoi du match à 14h00.

Considérant qu'il s'agit d'avancer l'horaire du coup d'envoi par rapport à l'horaire officiel, la Commission donne son accord.

23393683 MASSY 91 FC 1 / MEAUX CS AC 2 du 29/05/2022 (R3/B)

Accord des 2 clubs pour décaler le coup d'envoi du match à 15h45.

Cette rencontre ayant un enjeu sportif et le match se situant dans les 2 dernières journées, la Commission refuse cette demande conformément à l'article 10.3 du R.S.G. de la L.P.I.F.F..

500684 - PALAISEAU US (R3/B)

Rappel :

À la suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 06/04/2022 ayant infligé une suspension de terrain de CINQ (5) MATCHES FERMES à l'équipe Seniors 1 de PALAISEAU US, à compter du 09 MAI 2022 ; **le terrain de repli devant être neutre et situé à 30 km de distance de la ville de PALAISEAU,**

La Commission demande au club de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations pour la rencontre ci-dessous :

23393692 : PALAISEAU US 1 / AULNAY CSL 1 du 05/06/2022

La Commission vous indique qu'il restera TROIS (3) rencontres à purger avec un terrain de repli, pour les premiers matchs à domicile de la Saison 2022/2023, étant précisé que si le club de PALAISEAU U.S. est tiré club recevant lors du 2^{ème} tour de la Coupe de France 2022/2023 du 12/06/2022, cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension du terrain.

23393958 VAIRES ENT. ET COMP. US 1 / ENTENTE SSG 2 du 05/06/2022 (R3/D)

Rappel

La Commission reste en attente de la réception du document officiel de mise à disposition du stade du Moulin à Vent par la Mairie de Thorigny (attestation ou courriel).

U20 – CHAMPIONNAT**23432106 : VERSAILLES 78 FC 20 / LE PERREUX AS 20 du 08/05/2022 (Elite 3/B)**

La Commission prend note du courriel de VERSAILLES 78 FC indiquant un dysfonctionnement de la tablette. La Commission entérine le résultat suivant :

VERSAILLES 78 FC : 5

LE PERREUX AS : 4

23761115 : ENTENTE MARLY/FONTENAY 20 / ECOUEN FC 20 du 01/05/2022 (Elite 3/F)

La Commission,

Pris connaissance de la décision de la CRPME, lors de sa réunion du 23/05/2022, de neutraliser la rencontre, Considérant la nécessité d'avoir un classement à jour avec le même nombre de match pour toutes les équipes, pour des raisons d'équité sportive,

Par ces motifs

tire les conséquences sportives de la neutralisation du match et attribue 0 point et 0 but aux 2 équipes ;

U18 – FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

La Commission demande au club recevant ci-dessous de transmettre la feuille de match, sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (article 44 du RSG de la LPIFF).

2^{ème} et dernier rappel :**23411696 : RED STAR FC 1 / DRANCY JA 2 du 15/05/2022 (R2/B)****23411871 : ST MAUR F. MASC. VGA 1 / BRETIGNY FCS 2 du 15/05/2022 (R3/A)****U18 - CHAMPIONNAT****23412195 : VITRY 94.2 CA 1 / ROISSY EN BRIE US 1 du 22/05/2022 (R3/C)**

La Commission,

Pris connaissance de la FMI, du rapport de l'arbitre et des courriels des 2 clubs, Considérant que le match n'a pas pu se dérouler en raison de l'absence de ROISSY EN BRIE, Considérant les éléments transmis par le club de ROISSY EN BRIE US,

Par ces motifs,

Reporte le match au 29/05/2022 sous réserve de l'accord des 2 clubs.

23411390 : SARCELLES AAS 1 / IVRY US FOOT 1 du 05/06/2022 (R1)

Courriel du club de SARCELLES AAS demandant de décaler la rencontre à 16h30 au Complexe Sportif Nelson Mandela 2 à SARCELLES.

Considérant qu'il s'agit de la dernière journée de championnat et que toutes les rencontres doivent se jouer en même temps,

Considérant qu'il y a un enjeu sportif sur cette rencontre,

Par ce motif,

La Commission ne peut pas répondre favorablement à cette demande.

U17 - CHAMPIONNAT**23412650 : TORCY P.V.M. US 17 / ACBB 17 du 05/06/2022 (Poule B)**

Courriel du club de TORCY P.V.M. US demandant de décaler la rencontre à 15h au Complexe Sportif du Fremoy.

Considérant qu'il s'agit de la dernière journée de championnat et que toutes les rencontres doivent se jouer en même temps,

Considérant qu'il y a un enjeu sportif sur cette rencontre,

Par ce motif,

La Commission ne peut pas répondre favorablement à cette demande.

23412641 : ARGENTEUIL RC 17 / PARIS CENTRE FORMATION 17 du 29/05/2022 (Poule B)

Courriel du club d'ARGENTEUIL RC demandant d'avancer la rencontre à 12h au stade du Coudray N°1 à ARGENTEUIL.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de PARIS CENTRE FORMATION.

U16 - CHAMPIONNAT

23413221 : AUBERVILLIERS C. 1 / BLANC MESNIL SFB 1 du 29/05/2022 (R3/A)

La Commission prend bonne note du courriel de AUBERVILLIERS C. indiquant avoir trouvé un terrain de replis à Villepinte (Complexe sportif André Mariage) le 28/05/2022 à 15h30, confirmé par une attestation de la mairie de Villepinte.

Accord de BLANC MESNIL SF.

Accord de la Commission.

23413354 : TORCY P.V.M. US 3 / MONTFERMEIL FC 2 du 29/05/2022 (R3/B)

Courriel du club de TORCY P.V.M. US demandant de décaler la rencontre à 17h au Complexe Sportif du Fremoy à TORCY.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de MONTFERMEIL FC.

23413715 : MEUDON AS 2 / EVRY FC 2 du 29/05/2022 (R3/D)

Courriel du club de MEUDON AS demandant de décaler la rencontre à 12h au stade Jean Melkonian à MEUDON.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de EVRY FC.

U14 - CHAMPIONNAT

23373621 DRANCY JA 1 / SENART MOISSY 1 du 04/06/2022 (R1/A)

Demande de DRANCY JA pour fixer le coup d'envoi à l'horaire dérogatoire accordée toute la saison (17h00) au stade Guy MOCQUET à DRANCY.

Accord de la Commission (cette rencontre n'ayant pas d'incidences sur les accessions ou relégations).

23373237 FC 93 BOBIGNY BG 1 / FRANCONVILLE FC 1 du 28/05/2022 (R3/B)

Lecture du rapport de l'arbitre officiel indiquant l'absence de FRANCONVILLE FC.

La Commission enregistre le forfait non avisé de FRANCONVILLE FC (2^{ème} forfait intervenant dans les 3 dernières rencontres).

23373509 ROISSY EN BRIE US 1 / EPINAY AC. 1 du 28/05/2022 (R3/D)

Reprise de dossier :

Ce match se déroulera à la date initiale le 28/05/2022 suite au courriel de ROISSY EN BRIE US.

CDM - CHAMPIONNAT

23394501 SERVON FC / IVRY DESPORTIVA VISMA du 05/06/2022 (R1)

Demande de SERVON FC pour avancer le coup d'envoi du match à 09h00.

Cette rencontre n'ayant pas d'enjeu sportif, la Commission donne son accord sous réserve de l'accord d'IVRY DESPORTIVA VISMA qui doit parvenir au plus tard le vendredi 03/06/2022 – 12h00.

23395919 : MONTSOULT BAILLET US 5 / FEUCHEROLLES USA 5 du 22/05/2022 (R2/A)

Après lecture de la FMI et du rapport de l'arbitre (réception du courriel de FEUCHEROLLES USA)

La Commission enregistre le forfait non avisé de FEUCHEROLLES USA (1^{er} forfait dans les 3 dernières rencontres).

23395921: ST CYR LUSO / DRANCY FC du 05/06/2022 (R2/A)

RAPPEL

La Commission reste en attente du terrain de repli pour que ce match puisse se dérouler le 05/06/2022 à l'horaire officiel

23395030 LIEUSAIN AS 1 / CHATELET EN BRIE US 1 du 05/06/2022 (R3/C)**RAPPEL**

La Commission reste en attente

1. du justificatif officiel de la Mairie indiquant l'indisponibilité du terrain (arrêté ou courriel)
2. du terrain de repli

ANCIENS - FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant ci-dessous de transmettre la feuille de match, sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (article 44 du RSG de la LPIFF).

2^{ème} et dernier rappel:

23395332 :MONTFERMEIL FC 1 / FLEURY 91 FC du 15/05/2022 (R1)

ANCIENS - CHAMPIONNAT**23395328 AULNAYSIEENNE ESP. 1 / ST LEU PB 95 1 du 15/05/2022 (R1)**

La Commission

Pris connaissance de la FMI et du rapport de l'arbitre officiel,

Considérant que l'équipe de SAINT LEU PB 95 s'est présentée avec moins de 8 joueurs,

Considérant que la rencontre n'a donc pas pu se dérouler,

Par ces motifs,

Enregistre le forfait non avisé de ST LEU PB 95 (1^{er} forfait dans les 3 dernières rencontres)

23396363 RED STAR FC / VGA ST MAUR du 29/05/2022 (R3/D)

Demande de RED STAR FC pour décaler le coup d'envoi à 09h30 au stade de l'Île des Vannes à L'ILE ST DENIS.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de VGA ST MAUR qui doit parvenir au plus tard le vendredi 27/05/2022.

23396231 : AVONNAISE US / FC COURCOURONNES du 29/05/2022 (R3/C)

Réception du courriel d'AVONNAISE confirmant la disponibilité des installations.

Pris note, le match se déroulera le 29/05/2022.

23396366 ROISSY EN BRIE US / VAL D'EUROPE FC du 05/06/2022 (R3/D)

Accord des 2 clubs pour :

1. Avancer le match au mercredi 01/06/2022 à 20h30
2. Inverser le match sur les installations de VAL D'EUROPE FC

La Commission,

Considérant qu'il s'agit de la dernière journée,

Considérant les dispositions des articles 10.3 et 20.4 du RSG de la LPIFF,

Par ces motifs,

Ne peut pas répondre favorablement à cette demande.